République Française - DÉPARTEMENT DU GERS

2me CIRCONSCRIPTION

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES du 23 Novembre 1958

CENTRE RÉPUBLICAIN
CENTRE NATIONAL DES INDÉPENDANTS

Citoyennes, citoyens,

Hier...

Si le passé des hommes était une garantie de leur conduite à venir, et la seule réelle, le mien, qui vous est bien connu, parce que depuis mon enfance, j'ai vécu au milieu de vous, ne peut laisser aucun doute. Quels que soient les graves problèmes que j'ai dû étudier et, avec lesquels j'ai été confronté, je n'ai jamais, un seul instant, oublié notre petit pays. Je suis, comme vous, lié à lui par une tradition aussi vieille que notre espoir et par une fière noblesse dont nous sommes tous dépositaires. Ce que j'ai voulu hier, je ne cesse de penser qu'il faut le faire : Intégrer notre Economie rurale à la Rénovation de l'Economie nationale.

Aujourd'hui...

Je vous ai demandé, et vous m'avez suivi, de voter OUI le 28 septembre. Le Peuple français, par un sursaut magnifique, a fait ce jour, une Révolution pacifique, la première ainsi réalisée dans son Histoire. En effet, la Constitution nouvelle s'est substituée à l'ancienne. Elle sépare définitivement les différents pouvoirs, rétablissant ainsi l'autorité de l'Etat. Dans l'ordre, il est possible d'aborder les grandes réformes, toujours annoncées et jamais données au Pays qui les attend. Cette grande œuvre, il faut la mener, et pour cela, votre vote est décisif. Le choix que vous allez faire vous engage, et, avec lui le sort du Pays. Un contrat va être signé entre l'Electeur et l'Elu, entre Vous et Moi.

Demain...

La Constitution fixe les Droits de cet Elu. J'entends les exercer strictement, par un contrôle constant de la gestion administrative du gouvernement, par la défense intransigeante de nos Libertés politiques et économiques, par le vote des lois de structure.

A ces Droits correspondent des Devoirs, que je m'engage à remplir :

Devoirs envers la nation :

— Il faudra régler le problème algérien, aboutir à la paix, au retour de nos jeunes, et faire en sorte que l'Algérie nouvelle soit indissolublement unie à la France.

— Il faudra achever de constituer la Communauté française des peuples libres établie par la Constitution.

— Il faudra réformer une fiscalité abusive et mettre un peu d'ordre dans les finances de l'Etat.

— Il faudra rendre la France confiante en son avenir.

Devoirs envers notre Gers :

— **Pour le Bien-Etre de nos campagnes** : Il faudra intensifier l'électrification des Ecarts et poursuivre activement le programme d'adduction d'eau.

— **Pour notre jeunesse** : Il faudra créer des terrains de sports, des piscines et pour cela fournir des crédits aux Maisons de jeunes et des subventions aux équipes sportives.

— **Pour nos artisans :** Il faudra obtenir une amélioration fiscale de leur situation, leur assurer une retraite décente.

— **Pour nos commerçants** écrasés par les impôts et par la concurrence déloyale : il faudra enfin, réaliser la réforme fiscale en commençant par abolir la surtaxe progressive et supprimer la réintégration des impôts dans les B.I.C.

— **Pour nos agriculteurs :** Il faudra leur donner la sécurité :

- — en fixant le cours du blé avant les semailles;
- — en appliquant la ristourne de 15 % pour la totalité de la valeur du matériel acheté;
- — en créant une Caisse contre les calamités.

— **Pour nos viticulteurs :** Il faudra :

- — organiser la défense du vignoble contre la flavescence dorée;
- — obtenir le versement d'une indemnité par anticipation de la plantation;
- — autoriser la plantation de variétés comme le Couderc 13 résistant à la flavescence;
- — réviser le cadastre viticole et les impositions extravagantes concernant les vignobles récemment révisés.

— **Pour nos producteurs d'armagnac :** Il faudra :

- — obtenir le financement du vieillissement, non seulement pendant trois ans, mais sur une plus grande période, et cela à prix réduit (maximum 3 %);
- — exiger l'équivalence du prix de l'armagnac et du vin blanc, majoré des frais de distillation;
- — aménager, voire supprimer l'appréciation d'alcool vinique;
- — faire établir un régime préférentiel pour les eaux-de-vie à acquis jaunes d'or (Armagnac-Cognac);
- — réaliser rapidement la Société Interprofessionnelle, si nous voulons éviter la disparition de l'armagnac;

— **Pour nos villes :** Il faudra :

- — entreprendre la décentralisation industrielle, leur faire profiter du progrès technique, implanter des activités nouvelles, aménager l'habitat, créer le bien-être, obtenir des subventions;
- — lutter contre certaines mesures en préparation, tendant à diminuer leur importance et leur rôle et je pense en disant cela au projet de suppression du Tribunal de Condom.

En bref, je m'emploierai de toutes mes forces, en votre nom, à implanter la prospérité dans notre département et sa participation à part entière au plan de développement économique et régional.

L'étape de demain, il faut la franchir ensemble, grâce à une République forte, libérale et sociale.

Vive la France !
Vive le Gers !

Pierre de MONTESQUIOU

Chevalier de la Légion d'Honneur
Croix de Guerre 1939-1945 - Croix de la Valeur Militaire
Combattant Volontaire de la Résistance
Docteur en Droit — Licencié ès Lettres
Diplômé des Sciences Politiques
Propriétaire Agriculteur — Négociant en armagnac
Maire de MARSAN
Conseiller Général du Gers

Remplaçant éventuel :

Henry LAMOR

Croix de Guerre 1939-1945
Docteur en Droit — Licencié ès Lettres
Propriétaire Viticulteur, Domaine de Sarclé par Nogaro

Vu le candidat.

Sté « LES IMPRIMERIES DE GASCOGNE » - CONDOM